

3) Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines – Direction adjointe transversalité, ressources, dialogues : Refonte de l'offre d'action sociale / Accord de méthode sur la feuille de route action sociale (avis) ;

L'action sociale est un élément essentiel dans l'attractivité de nos collectivités. Depuis des années, lors des entretiens de recrutement et lors des journées de nouveaux arrivants, les offres du CASDEC étaient mises en avant, tout comme celles de la DRH.

Les organisations syndicales étaient depuis toujours, sauf pour celles qui se sont créées en cours de route, actives au sein des conseils d'administration du CASDEC pour améliorer ses offres et les faire correspondre aux souhaits des agents de nos collectivités.

Un virage va être pris dès la mi-janvier 2024. Nous, la CGT et l'UGICT-CGT, serons présents pour que ce virage reste contrôlé et que tout cela ne finisse pas au fossé.

Nous avons participé aux différentes étapes d'élaboration de cette méthode et feuille de route et espérons poursuivre l'aventure dans la mise en place de la future commission sociale, qui cherche encore son futur nom.

Entre parenthèse, si vous cherchez encore un moyen d'avoir un nombre impair de votants, ajoutez une voix pour l'UNSA et cela fait 9. Nous mettons ça au milieu de la pièce, celles et ceux qui le veulent peuvent s'en saisir.

Nous souhaitons juste souligner que nous aurions aimé un CR de la rencontre lors de laquelle nous avons une première fois échangé sur la feuille de route et où les organisations syndicales présentes afin développé grand nombre de propositions.

Nous sommes extrêmement surpris et déçu de lire, dans l'intervention d'une organisation syndicale devant prôner le dialogue, le respect de tous les avis même divergents, la démocratie au sein de ces instances des propos tels que : *il n'est pas concevable que des organisations syndicales qui sont contre le passage au CNAS puissent siéger à son Conseil d'Administration.*

Nous concluons en disant que nous serons attentifs à la fourniture de bilans financiers détaillés sur l'action sociale et plus particulièrement l'utilisation des offres du CNAS par les agents de nos collectivités et les retraités, sur deux ans.